

SALAIRES COMMERCE EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Rémunérations au 01/01/2011 pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et plus (exemple sur un contrat de 12 mois)				
Montant indicatif pouvant varier en fonction de votre activité. Nous vous conseillons de vous rapprocher de votre comptable qui calculera le montant exact de la rémunération à verser.		35 heures	39 heures sans accord de branche	39 heures
		151,67 heures	151,67 + 17,33 heures à 110 %	169 heures
Moins de 21 ans	Inf. Bac Pro ou Titre équivalent	55% du SMIC		
		Salaire brut	750.50 €	845.13 €
		Cotis. Patron.	125.64 €	141.46 €
		Total A	876.39 €	986.59 €
		Aide fonction tutorale *	115.00 €	115.00 €
		Total B	761.39 €	871.59 €
	Sup. Bac Pro	65 % du SMIC		
		Salaire brut	887.25 €	998.79 €
		Cotis. Patron.	159.97 €	167.19 €
		Total A	1047.22 €	1165.98 €
		Aide fonction tutorale*	115.00 €	115.00 €
		Total B	932.22 €	1050.98 €
De 21 à 26 ans	Inf. Bac Pro ou Titre équivalent	70 % du SMIC		
		Salaire brut	955.50 €	1075.62 €
		Cotis. Patron.	159.95 €	180.04 €
		Total A	1115.45 €	1255.66 €
		Aide fonction tutorale*	115.00 €	115.00 €
		Total B	1000.45 €	1140.66 €
	Sup. Bac Pro	80 % du SMIC		
		Salaire brut	1092.00 €	1229.28 €
		Cotis. Patron.	182.79 €	205.76 €
		Total A	1274.79 €	1435.04 €
		Aide fonction tutorale*	115.00 €	115.00 €
		Total B	1159.79 €	1320.04 €
Plus de 26 ans	sans incidence de diplôme	100 % du SMIC		
		Salaire brut	1365.00 €	1536.60 €
		Cotis. Patron.	228.50 €	257.18 €
		Aide Forfaitaire à l'Employeur (AFE)	166.67 €	166.67 €
		Total A	1426.83 €	1627.11 €
		Aide fonction tutolale*	115.00 €	115.00 €
Plus de 45 ans	sans incidence de diplôme	100 % du SMIC		
		Salaire brut	1365.00 €	1536.60 €
		Cotis. Patron.	0 €	0 €
		Aide Forfaitaire à l'Employeur (AFE)	166.67 €	166.67 €
		Total A	1198.33 €	1369.93 €
		Aide fonction tutorale*	115.00 €	115.00 €
		Total B	1083.33 €	1254.93 €

La rémunération ne peut être inférieure à 100 % du SMIC, ou à 85 % de la rémunération minimale prévue par votre convention ou votre accord collectif. **Demandeurs d'emploi âgés de 45 ans et plus** : L'exonération des charges URSSAF s'applique cumulée avec l'Aide Forfaitaire à l'Employeur (AFE)